

## Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2021-5-5-1  
**Séance du** lundi 31 mai 2021

### SERVICE PUBLIC ALSACIEN - ACCOMPAGNER LES CITOYENS ALSACIENS DANS LEURS DÉMARCHES NUMÉRIQUES ET LUTTER CONTRE L'ILLECTRONISME

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MEHLEN-VETTER Josiane, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel  
HAGENBACH Vincent donne procuration à WITH Rémy  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick  
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3.II et 34,
- VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
- Vu le Plan de Relance économique 2020-2022 du Gouvernement visant à la mise en place de mesures de soutien aux entreprises et aux salariés,
- Vu la mesure de soutien à l'innovation et à la transformation numérique de l'Etat et de ses territoires,
- Vu l'appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités territoriales et leurs groupements visant au recrutement et à l'accueil de conseillers numériques,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la création de quatre postes non permanents à temps complet d'écrivains publics numériques sur des contrats de projet de droit public pour une durée de deux ans ;
- Décide de mettre en place le dispositif d'accompagnement des citoyens dans leurs usages numériques ;
- Approuve la candidature auprès de l'ANCT pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux conseillers numériques ;
- Modifie le tableau des emplois de la CeA en ce sens ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité